



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 4 octobre 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BEKHTAOUI et Mlle MASLOUHI

M. François REBSAMEN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES, M. Patrick MOREAU, M. Philippe CARBONNEL, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Hervé BRUYERE, M. François-André ALLAERT, Mme Janine BESSIS, M. Jean-Pierre GILLOT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Alain MARCHAND, M. Claude PINON, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, M. Louis LAURENT, M. Patrick AUDARD, M. Jean-Jacques BERNARD, M. François NOWOTNY, Mme Christine MASSU, M. Paul LECHAPT, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, M. Gaston FOUCHERES, M. Alain MILLOT, Mme Joëlle LEMOUZY, Mme Hélène ROY, Mme Christine DURNERIN, M. Mohamed BEKHTAOUI, Mme Catherine HERVIEU, Mme Myriam BERNARD, Mme Lê Chinh AVENA, M. François BRIOT, M. Jean-Marc NUDANT, M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Pierre PETITJEAN, Mme Claude-Anne DARCIAUX, M. Nicolas BOURNY, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY, M. Rémi DETANG, M. Philippe BELLEVILLE., M. Norbert CHEVIGNY, M. Christian PARIS, Mme Christiane COLOMBET.

Membres absents :

M. Rémi DELATTE, Mme Françoise MANSAT, M. Jean PERRIN, Mme Françoise TENENBAUM, M. Jean-Paul HESSE, M. Jean-François DODET, M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Patrick AUDARD, M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Christiane COLOMBET, M. Jacques DANIERE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, Mme Marie-Christine DELEBARRE pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON, Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Janine BESSIS, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Stéphan CLAUDET pouvoir à M. Paul LECHAPT, M. Mohammed IZIMER pouvoir à M. Gérard DUPIRE, Mme Sylviane FLAMENT pouvoir à M. Michel JULIEN, Mme Nicole MOSSON pouvoir à Mme Claude-Anne DARCIAUX, Mme Claudette BLIGNY pouvoir à M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER, M. Jacques PILLIEN pouvoir à M. Bernard OBRIOT, M. Paul ROIZOT pouvoir à M. Bernard BARBEY.

**OBJET : HABITAT ET LOGEMENT - Habitat à loyer modéré - PLH - Foyer Dijonnais :
demande de subvention pour l'acquisition-amélioration de 2 logements PLUS, 19 rue
Bénigne Frémyot à Dijon**

Le Foyer Dijonnais envisage de réaliser, dans le cadre d'une opération d'acquisition-amélioration située 19 rue Bénigne Frémyot à Dijon, deux logements collectifs. Relevant d'un financement PLUS, cette opération, inscrite dans la programmation 2007 au titre de la délégation de gestion des aides à la pierre du Grand Dijon, répond aux objectifs de production du Programme Local de l'Habitat (PLH).

En considération des dispositions d'intervention adoptées par le Grand Dijon relatives au financement des déficits d'opérations d'habitat à loyer modéré, le Foyer Dijonnais, afin d'équilibrer le bilan de ce programme, fait appel au soutien financier de la Communauté de l'agglomération dijonnaise à hauteur de :

- 6 273,21 € pour surcoût de construction,
- 5 353,25 € pour surcharge foncière,

représentant respectivement 3,25 % et 2,77 % du coût prévisionnel TTC (193 021,73 €).

Il est précisé que le financement de ce programme repose sur le concours financier de la Ville de Dijon, du « 1% Logement » ainsi que sur l'apport de fonds propres par l'organisme bailleur, qui aura également recours à l'emprunt.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL
Après avoir délibéré,

DECIDE

- **D'attribuer** au Foyer Dijonnais – 8 rue Févret – BP 30312 - 21003 DIJON cedex-, pour l'opération d'acquisition-amélioration de deux logements collectifs PLUS, situés 19 rue Bénigne Frémyot à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 11 626,46 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :

- 6 273,21 € pour surcoût de construction,
- 5 353,25 € pour surcharge foncière.

- **De dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2007 ;
- **De dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par le Foyer Dijonnais, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

Publié le - 8 OCT. 2007
Déposé en Préfecture le



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 9 OCT. 2007

